



Municipalité d'Hermenches

20.02.2007

Informations tous ménages

N° 2 / 2007

- **Avenir de l'école d'Hermenches**
- **Démission à la Municipalité**
- **Remboursement d'impôt communal**

## Avenir de l'école d'Hermenches

Pour donner suite à la séance d'information publique du 1<sup>er</sup> février dernier, la Municipalité a adopté une **stratégie concernant le combat pour la survie de notre école.**

**La proposition suivante sera faite au Conseil d'Etat:**

- **maintien d'une classe pilote à Hermenches, selon le modèle existant, pour une période de quatre ans, soit jusqu'à la fin de l'année scolaire 2010 - 2011**
- **durant cette période, étude détaillée par le DFJ des arguments pédagogiques, sociaux et économiques du modèle**
- **si l'analyse confirme les avantages invoqués, élargissement du modèle sur le plan cantonal dans les communes ou groupements de communes appropriées et maintien de la classe d'Hermenches à plus long terme**

Cette proposition est délicate, politique et peut-être un peu utopique. L'influence de la commune d'Hermenches seule ne sera certainement pas suffisante. **C'est pourquoi nous allons solliciter de l'aide, selon le programme suivant:**

### **1. Création d'un dossier sur notre école contenant:**

- un avis professionnel sur l'aspect pédagogique, qui sera demandé aux personnes compétentes en la matière (enseignantes, directeur d'école etc.) ;
- les avantages économiques et écologiques de notre système, qui seront développés par la Municipalité ;
- l'analyse des modèles identiques qui sont actuellement en phase expérimentale en Suisse Alémanique ;
- les avantages sociaux pour les enfants et les parents, ainsi que l'importance et l'influence du modèle pour la vie communautaire de la commune.

**Pour ce dernier point, nous sollicitons votre aide. Nous demandons aux élèves, aux anciens élèves, aux parents ou à n'importe quelle autre personne de rédiger des messages argumentant les avantages (ou les inconvénients) de notre école.**

Nous vous demandons de transmettre vos textes, soit par écrit à la Municipalité ou par e-mail à l'adresse [syndic@hermenches.ch](mailto:syndic@hermenches.ch), et ceci jusqu'au samedi 10 mars prochain.

- 2. Création d'un petit groupe de travail**, composé de personnes proches du milieu scolaire, pour aider la Municipalité dans ses démarches (enseignant/es, parents, etc.)
- 3. Envoi d'une lettre de demande de soutien à notre démarche aux Municipalités et députés des anciens districts de Moudon et d'Oron.** Cette lettre sera transmise dans le courant du mois de mars prochain et sera accompagnée du dossier sur notre école.
- 4. Envoi, courant avril prochain, de notre proposition au Conseil d'Etat**, accompagnée des lettres de soutien reçues et du dossier sur notre école.

Par ces démarches, la Municipalité espère être entendue du Conseil d'Etat et obtenir une réponse positive avant la fin de l'année scolaire actuelle.

D'autres propositions pour lutter contre la fermeture sont aussi les bienvenues, tout en vous rappelant que les arguments purement financiers sont inutiles.

Si tout cela ne suffit malheureusement pas et que notre classe doit fermer pour la rentrée 2008, nous mettrons tout en œuvre pour que la transition se passe de la meilleure façon possible.

Un dossier "avenir de l'école" est régulièrement mis à jour sur le site [www.hermenches.ch](http://www.hermenches.ch).

---

## **Démission à la Municipalité**

Monsieur Michel Santamaria démissionne de son poste de Municipal, pour raisons professionnelles, avec effet au 30 juin 2007.

Monsieur Santamaria a œuvré avec beaucoup d'ardeur, d'enthousiasme et d'efficacité dans de nombreux dossiers depuis son entrée à la Municipalité le 1<sup>er</sup> janvier 2004. Nous le remercions d'ores et déjà pour tout le travail accompli pour la commune d'Hermenches.

Une élection complémentaire aura lieu le dimanche 17 juin 2007.

La date limite pour le dépôt des listes n'est pas encore connue. Elle vous sera communiquée dès que possible.

---

## **Remboursement d'une part de l'impôt communal**

Nous vous rappelons que vous avez la possibilité de vous faire rembourser 6 % des acomptes de l'impôt communal payés dans les délais fixés par le Canton.

Nous vous communiquons les règles qui seront appliquées pour les impôts 2006 :

- L'acompte doit avoir été payé à l'échéance officielle (9 tranches)
- Le contribuable doit être domicilié à Hermenches en résidence principale au 01.01.2006 et au 31.12.2006.

Pratiquement, nous vous demandons de remettre au boursier communal (boîte aux lettres ou aux heures d'ouverture du bureau) :

- une copie du document «**Relevé de compte, Perception échelonnée 2006**» reçu courant février 2007
- une copie du document «**Calcul des acomptes 2006**» reçu courant mars 2006
- un numéro de compte (CCP ou banque) pour le paiement.

Le délai pour le remboursement est fixé au 30 juin 2007.

La Municipalité